Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro PET, veuillez visiter :
bacpropet.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro PET

Sous-épreuve E31 : Environnement économique, juridique et management

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-PET-E31** • Durée : **2 h 30** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d'un litige contractuel (4 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique (3 questions) **Page 6**

3. Analyse économique et gestion commerciale (3 questions) **Page 9**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bacpropet.fr/assets/annales/bac-pro-pet/Environnement économique, juridique et management/2026/Bac Pro PET - Environnement économique, juridique et management - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’un litige contractuel

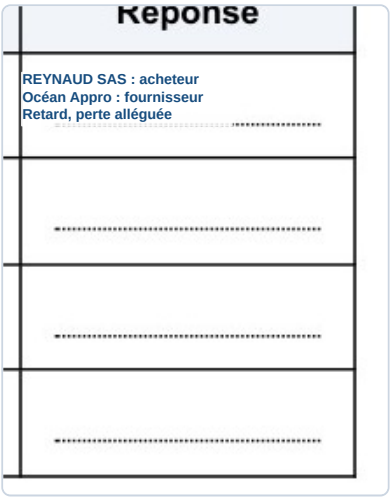
L’unité commerciale de REYNAUD SAS a conclu avec Océan Appro un contrat prévoyant la livraison de produits frais avant 6 h 00, mais la livraison est arrivée à 9 h 20. Après avoir écarté une partie des produits, l’unité réclame 1 200 € ; le fournisseur oppose une clause limitative d’indemnisation et évoque un incident de transport sans justificatif de force majeure.

Qualification juridique des faits

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, le contrat et le manquement allégué. Identifiez l’obligation contractuelle concernée ainsi que le préjudice invoqué.

REYNAUD SAS est l’acheteur professionnel, par l’intermédiaire de son unité commerciale ; Océan Appro est le fournisseur professionnel. Leur contrat commercial porte sur l’approvisionnement en produits frais. Océan Appro devait livrer les produits commandés avant 6 h 00, mais la livraison est arrivée à 9 h 20 : il s’agit d’un retard dans l’exécution de l’obligation contractuelle de livraison. L’unité invoque un préjudice matériel et financier de 1 200 €, lié à la partie des produits devenue impropre à la vente et écartée.

DR 1, qualification des faits



✓ RÉPONSE À RETENIR

REYNAUD SAS, acheteur, et Océan Appro, fournisseur, sont liés par un contrat d’approvisionnement. Le retard viole l’obligation de livraison à l’heure convenue et entraîne un préjudice allégué de 1 200 €.

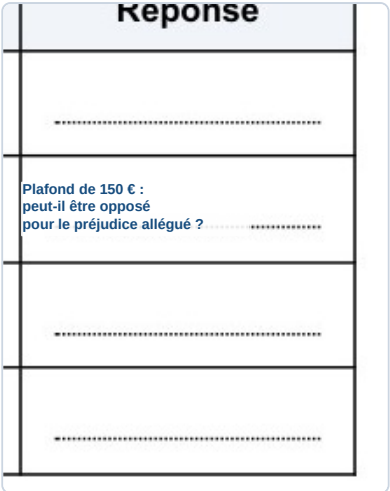
Problème de droit

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel l’unité commerciale est confrontée au sujet de la clause limitative d’indemnisation.

> Océan Appro peut-il opposer le plafond de 150 € prévu au contrat alors que le retard concerne l’obligation de livrer avant 6 h 00 et que REYNAUD SAS réclame 1 200 € ?

Le problème est de déterminer si cette clause limitative contredit effectivement la portée de l’obligation essentielle, compte tenu de son montant et des circonstances. La seule importance de l’obligation ne suffit pas, à elle seule, à écarter la clause.

DR 1, problème de droit



✓ RÉPONSE À RETENIR

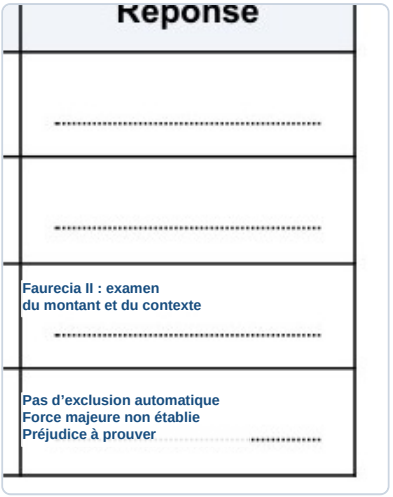
Le plafond de 150 € peut-il être opposé malgré le retard à l'obligation de livraison et le préjudice allégué de 1 200 € ?

Syllogisme juridique

Question 1.3. À l'aide des extraits du DT 1, rédigez le syllogisme juridique complet en présentant successivement la qualification juridique des faits, le problème de droit, la règle de droit applicable et la solution motivée de l'espèce. Précisez notamment si la seule existence d'une obligation essentielle permet d'écarter automatiquement la clause limitative.

Étape	Raisonnement juridique
Qualification des faits	REYNAUD SAS et Océan Appro sont liées par un contrat d'approvisionnement. Le fournisseur a livré après l'heure convenue. L'acheteur réclame 1 200 € pour les produits écartés ; le fournisseur invoque un plafond de 150 € et un incident de transport, sans établir la force majeure.
Problème de droit	La clause limitative contredit-elle effectivement la portée de l'obligation essentielle de livrer avant 6 h 00 ?
Règles applicables	L'article 1103 du Code civil impose le respect du contrat. L'article 1217 permet de demander réparation de l'inexécution. Selon l'article 1231-1, le retard peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf force majeure justifiée. L'arrêt Faurecia II précise que la clause n'est écartée que si elle contredit effectivement la portée de l'obligation essentielle, au regard de son montant et des circonstances.
Solution motivée	Le seul caractère essentiel de l'obligation ne rend pas automatiquement la clause inapplicable. Faute de preuve de force majeure, le retard peut engager la responsabilité du fournisseur. Il faudra établir le préjudice et son lien avec le retard. Le juge appréciera si le plafond de 150 €, au regard du préjudice justifié de 1 200 € et des circonstances, contredit réellement la portée de l'engagement.

DR 1, règle et solution



✓ RÉPONSE À RETENIR

Le retard peut engager la responsabilité du fournisseur faute de force majeure prouvée. Le plafond de 150 € n'est pas automatiquement écarté : son effet doit être apprécié au regard du préjudice et des circonstances.

Justificatifs et démarche amiable

Question 1.4. Indiquez deux éléments que l'unité commerciale devra conserver ou réunir pour étayer sa demande d'indemnisation, puis proposez une démarche amiable adaptée avant une éventuelle action en justice.

L'unité doit réunir deux catégories de preuves : le contrat ou bon de commande et un justificatif de l'heure réelle de livraison pour établir le retard ; un relevé des produits écartés et des pièces comptables pour étayer la réalité et le montant du préjudice. Elle peut ensuite envoyer au fournisseur une mise en demeure écrite, chiffrée et accompagnée des justificatifs, en proposant une négociation amiable. En cas d'échec, elle pourra envisager une action en justice.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Établir le retard et le préjudice par des pièces justificatives, puis adresser une mise en demeure chiffrée et tenter une négociation amiable avant toute action en justice.

2. Analyse managériale et stratégique

La responsable de l'unité de Boulogne-sur-Mer étudie le développement d'un service de commande en ligne avec retrait en magasin. Les documents présentent les caractéristiques de l'unité, les facteurs de son environnement et les hypothèses du projet pour établir un diagnostic et formuler des préconisations organisationnelles.

Diagnostic PESTEL

Question 2.1. À partir du DT 2, relevez et classez au moins un élément pertinent pour chacune des dimensions du diagnostic PESTEL : politique et réglementaire, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Pour chaque élément, indiquez brièvement son incidence possible sur l'unité commerciale.

Le PESTEL classe les facteurs externes qui influencent l'unité. Les exigences de traçabilité relèvent ici du cadre réglementaire des produits de la mer. Les règles de vente à distance, d'information et de protection des données concernent plus spécifiquement le canal en ligne. Chaque facteur peut créer une contrainte ou soutenir le projet.

Dimension	Élément du DT 2	Incidence possible
Politique et réglementaire	Exigences de traçabilité des produits	Maintenir l'information sur l'origine et le suivi des produits.
Économique	Clients attentifs au pouvoir d'achat ; coûts d'énergie et de transport variables	Pression sur les prix et les marges.
Socioculturelle	Demande de produits locaux, d'informations sur l'origine et de commandes à l'avance	Valoriser l'offre locale et la précommande.
Technologique	Progression des commandes à distance et du paiement numérique	Favorise le service, mais nécessite équipement et maîtrise des outils.
Environnementale	Préoccupation pour la réduction des emballages et des déchets	Incite à limiter les emballages et les pertes.
Légale	Règles d'information du consommateur et de protection des données en ligne	Informer correctement les clients et protéger leurs données.

Le diagnostic souligne donc une demande favorable au numérique, à concilier avec les obligations applicables, la maîtrise des coûts et les attentes environnementales.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le service en ligne répond à des usages en hausse, à condition de maîtriser coûts, obligations légales, traçabilité et déchets.

Matrice SWOT

Question 2.2. Complétez le tableau du DR 2 en faisant apparaître au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Justifiez les éléments retenus à partir des informations des DT 2 et DT 3.

Le SWOT sépare les facteurs internes, propres à l'unité, des facteurs externes liés à son environnement. Les éléments ci-dessous sont justifiés par les DT 2 et DT 3. Le résultat d'exploitation positif constitue un indice de solidité financière, tandis que les contraintes d'approvisionnement et d'organisation pèsent sur le déploiement du service numérique.

Diagnostic	Élément justifié
Force	Positionnement fondé sur la fraîcheur, la qualité, la traçabilité et les produits locaux.
Force	Offre diversifiée, avec produits frais, conseil et préparations traiteur ; résultat d'exploitation 2025 positif de 18 000 €.
Faiblesse	Achats dépendants des arrivages, des saisons et des cours des produits de la mer.
Faiblesse	Le service numérique nécessite équipement, temps de travail, maîtrise des outils et organisation à construire.
Opportunité	Progression des commandes à distance et du paiement numérique ; demande de commandes à l'avance.
Opportunité	La demande de produits locaux et d'informations sur l'origine permet de valoriser l'offre.
Menace	Concurrence des poissonneries, grandes surfaces spécialisées et plateformes en ligne.
Menace	Comparaison des prix par les clients et variation des coûts de l'énergie et du transport.

La matrice met en évidence des atouts différenciants et une situation d'exploitation positive, mais aussi une dépendance aux approvisionnements, des besoins d'organisation et une pression concurrentielle.

DR 2 complété : matrice SWOT

Diagnostic interne	Éléments à relever et à justifier
Forces	Qualité, fraîcheur, traçabilité
Forces	Offre variée ; résultat positif
Faiblesses	Achats liés aux saisons et cours
Faiblesses	Outils et organisation à construire
Diagnostic externe	Éléments à relever et à justifier
Opportunités	Commandes numériques en hausse
Opportunités	Demande locale et de traçabilité
Menaces	Concurrence multicanale
Menaces	Prix comparés ; coûts variables

✓ RÉPONSE À RETENIR

La matrice fait ressortir deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces pour l'unité commerciale.

Analyse et préconisations

Question 2.3. Analysez le choix de développer la commande en ligne avec retrait en magasin en distinguant les bénéfices attendus et les contraintes pour l'organisation du travail. Formulez deux préconisations opérationnelles et justifiez-les au regard du diagnostic.

Le retrait en magasin peut accroître la visibilité de l'offre, répondre aux demandes de commandes anticipées et toucher les clients qui utilisent déjà les outils numériques. Il permet aussi de valoriser les produits locaux et les préparations traiteur. En contrepartie, il faut actualiser les disponibilités, préparer et remettre les commandes sans désorganiser le magasin. Le projet demande du temps, un équipement adapté et le respect des règles de vente à distance, de traçabilité et de protection des données.

1. Attribuer clairement les tâches de saisie, de préparation et de remise, puis définir une procédure commune et des créneaux de retrait pour limiter les erreurs et les perturbations du service en magasin.
2. Tester le service sur une gamme et des volumes limités, actualiser régulièrement les stocks et former les salariés aux outils et à la protection des données. Le test permettra d'ajuster l'organisation avant un éventuel déploiement plus large.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Lancer un test progressif, avec rôles définis, stocks actualisés, procédure de préparation et salariés formés.

3. Analyse économique et gestion commerciale

La responsable souhaite vérifier la situation financière de l'unité pour 2025 et évaluer la contribution prévisionnelle du service de commande en ligne. Les données hors taxes permettent de calculer les marges, le seuil de rentabilité, la marge de sécurité et le chiffre d'affaires additionnel nécessaire pour couvrir les charges du projet.

Marge sur coûts variables

Question 3.1. Calculez la marge sur coûts variables de l'exercice 2025, puis le taux de marge sur coûts variables. Présentez les calculs et interprétez brièvement le résultat.

La marge sur coûts variables se calcule en retranchant les charges variables du chiffre d'affaires : 480 000 - 312 000 = **168 000 €**. Le taux de marge sur coûts variables est 168 000 / 480 000 × 100 = **35,0 %**. Ainsi, 35 centimes par euro de chiffre d'affaires contribuent à couvrir les charges fixes, puis à dégager un bénéfice. Ce taux servira au calcul du seuil de rentabilité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> MCV 2025 : 168 000 € ; taux de MCV : 35,0 %.

Seuil de rentabilité et marge de sécurité

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires de l'exercice 2025, puis la marge de sécurité. Indiquez si le chiffre d'affaires réalisé dépasse le seuil de rentabilité et mesurez l'écart.

Calcul	Résultat arrondi à l'euro
Seuil : 150 000 / 0,35	428 571 €
Marge de sécurité : 480 000 - 428 571,43	51 429 €

Le chiffre d'affaires réalisé dépasse le seuil de rentabilité de 51 429 €. L'unité a donc couvert ses charges fixes et atteint son seuil, avec une marge de sécurité positive. Cette marge indique la baisse maximale du chiffre d'affaires avant que l'activité ne retombe au seuil de rentabilité. Les calculs utilisent le taux de MCV de 35,0 % obtenu à la question précédente.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Seuil de rentabilité : 428 571 € ; marge de sécurité : 51 429 €. Le chiffre d'affaires dépasse le seuil.

Contribution financière prévisionnelle du projet

Question 3.3. Le projet entraîne 12 000 € de charges fixes annuelles supplémentaires, avec un chiffre d'affaires additionnel prévisionnel de 42 000 € HT et un taux de coûts variables de 65 %. Calculez la marge sur coûts variables prévisionnelle, puis le résultat additionnel après prise en compte des charges fixes supplémentaires. Calculez le chiffre d'affaires additionnel nécessaire pour couvrir ces charges fixes et concluez sur l'intérêt financier du projet au regard de la prévision.

1. Charges variables du projet : 42 000 × 65 % = 27 300 €. La marge sur coûts variables prévisionnelle est donc de 42 000 - 27 300 = **14 700 €**.
2. Après déduction des 12 000 € de charges fixes supplémentaires, le résultat additionnel est de **2 700 €**.
3. Le taux de marge sur coûts variables est de 100 % - 65 % = 35 %. Le chiffre d'affaires nécessaire pour couvrir les charges fixes est 12 000 / 0,35 = **34 286 €**.

La prévision de 42 000 € dépasse ce seuil : le projet est financièrement intéressant selon les hypothèses retenues.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> MCV prévisionnelle : 14 700 € ; résultat additionnel : 2 700 € ; chiffre d'affaires au seuil : 34 286 €. Projet rentable selon la prévision.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette sous-épreuve E31 du baccalauréat professionnel Poissonnier-Écailler-Traiteur, session 2026, code 26-BCP-PET-E31, dure 2 h 30 et a un coefficient 2. Le sujet étudie l'unité REYNAUD SAS à Boulogne-sur-Mer, un litige de livraison et un projet de commande en ligne avec retrait. Il évalue le raisonnement juridique, le diagnostic stratégique, les préconisations managériales et les calculs de rentabilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- En cas de retard contractuel, des dommages et intérêts peuvent être dus sauf si le débiteur justifie que la force majeure a empêché l'exécution.
- Une clause limitative portant sur une obligation essentielle n'est pas automatiquement écartée : son montant et les circonstances doivent être appréciés.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables ; marge de sécurité = chiffre d'affaires réalisé - seuil.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le syllogisme, distinguer faits qualifiés, problème de droit, règles applicables et solution motivée.
- Pour l'indemnisation, étayer le manquement et le préjudice par des justificatifs et proposer une démarche amiable.
- Dans le SWOT, distinguer les facteurs internes des facteurs externes et justifier les éléments avec les documents.
- Montrer les formules et les étapes de calcul, respecter les arrondis demandés et interpréter les résultats.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer le syllogisme juridique demandé dans la première partie ?

Présentez les faits et les parties en termes juridiques, formulez le problème de droit, puis exposez les règles applicables et l'apport de l'arrêt. Appliquez enfin ces règles aux faits pour proposer une solution motivée.

Q : Comment distinguer les éléments du diagnostic PESTEL et du SWOT ?

Le PESTEL classe les facteurs de l'environnement externe selon six dimensions. Le SWOT distingue les forces et faiblesses internes des opportunités et menaces externes. Justifiez chaque élément par les informations des documents.

Q : Comment procéder pour les calculs et organiser le temps de l'épreuve ?

Relevez les données utiles, écrivez la formule, remplacez les valeurs et interprétez le résultat. Les trois parties valent respectivement 7, 7 et 6 points ; répartissez votre temps en conséquence et gardez quelques minutes pour vérifier.

Q : Qu'attend le jury pour les calculs et les réponses justifiées ?

Les calculs doivent être lisibles, présenter les formules et respecter les arrondis indiqués. Les réponses doivent s'appuyer sur les documents. Le syllogisme doit faire apparaître les étapes demandées et le SWOT doit être justifié.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacpropet.fr/assets/annales/bac-pro-pet/Environnement économique, juridique et management/2026/Bac Pro PET - Environnement économique, juridique et management - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro PET : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.